

A ROUBAIX, sont issues, de la vie même de la Fraternité, plusieurs fonctions variées, qui furent créées pour répondre aux nécessités d'une action grandissante. Le discrétore, composé de 18 membres, comprend, outre les charges ordinaires des supérieurs, assistants, maîtres et sous-maîtres des novices, secrétaire, trésorier, sacristains, infirmier et son aide, portier, les charges spéciales des *Archiviste, Bibliothécaire, Chargés des relations avec la Presse, Président des Délégués paroissiaux, Président des secrétaires paroissiaux, Visiteur des réunions paroissiales, Chargé des relations avec les œuvres, Chargé du Contentieux, maître de chapelle.* (1)

On voit par cette nomenclature que le Discrétore peut se faire aider par des officiers spéciaux pris en dehors de lui. Ainsi, à Roubaix, les *délégués* et les *secrétaires paroissiaux*, représentés au Discrétore par leurs présidents respectifs.

Les zéloteurs, chargés d'aider les Discrets de quartiers, les portiers, infirmiers, sacristains, sont facilement rangés dans cette catégorie.

Toutes ces fonctions portent un nom qui indiquent clairement leur utilité et leur portée. Comme il n'est pas actuellement dans notre but de définir les attributions des divers membres du Discrétore, nous nous contenterons d'indiquer sommairement les qualités dont il serait souhaitable que ces membres fussent pourvus, renvoyant pour le présent ceux qui désireraient plus de détails sur les différentes charges, soit au petit *Manuel* en usage dans nos Fraternités (chap. IV. § v) soit à l'excellent *Directoire* du P. Eugène d'Oisy, déjà cité, (XI^e leçon.)

Les Tertiaires doivent avoir soin de ne confier les charges qu'à des personnes de vie exemplaire et d'irréprochable réputation, cela va de soi. Il faut de plus exiger d'elles la connaissance de la Règle et sa fidèle observation, le zèle et la prudence joints à une grande discrétion. Mais une qualité qui, à vrai dire, n'en est pas une, et qui toutefois est souverainement utile, voire indispensable, c'est qu'elles aient le temps de s'occuper de leur mission.

Et en effet, si on élisait une personne pleine d'esprit surnaturel et de prudence, fidèle observatrice de la Règle, très dévouée, exem-

(1) *Le Tiers-Ordre en Action.* p. 32